

N° 2025-093

ACCUEIL DE LOISIRS – PROJET ÉDUCATIF

L'an deux mil vingt-cinq le 11 juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quatre juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel (donne pouvoir à M. Jacques DUC), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI),

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BOUTY Georges (donne pouvoir à M. André PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), TRAISSARD Robert

Absents :

Mme FAGGIANELLI Evelyne,
M. VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

dont pouvoir : 7

Le président rappelle que dans le cadre de ses compétences optionnelles et notamment l'action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Les Versants d'Aime a la gestion du centre de loisirs ouvert à tous les enfants de 3 à 17 ans, du territoire de la communauté de communes, sur le temps extrascolaire pendant toutes les vacances annuelles et le temps périscolaire du mercredi.

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation de cet accueil et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informé des conditions de déroulement de celui-ci.

Ce projet est une feuille de route pour l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs qui est chargé de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans un document pédagogique qui définit les points suivants : nature des activités, temps d'activités et de repos, participation des mineurs, fonctionnement de l'équipe, locaux utilisés, accueil des enfants portant un handicap, modalités d'évaluation de l'accueil.

Il est un engagement vis-à-vis des parents qui confient leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la délibération 2025-030 notifiant la modification de l'intérêt communautaire,

Vu le décret n°2002-885 du mai 2002 fixant les principes du projet éducatif,

Vu, l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles et les articles R 227-23 à 26 déterminant les conditions d'élaboration, de communication et d'évaluation du projet éducatif par l'organisateur et du document de nature pédagogique par l'équipe d'animation et son directeur.

APPROUVE le projet éducatif de l'accueil de loisirs.

FAIT ET DELIBERE LE 11 JUIN 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX